



PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2024

Madame Pascale Fortin-Richard
Responsable, environnement et relation avec le Milieu
Société de projet BVH1, s.e.n.c.
Boralex
pascale.fortin-richard@boralex.com



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –
Questions complémentaires – DQ21**



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **6 mai** prochain à **11h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Votre porte-parole a indiqué en séance publique qu'un citoyen avait suggéré en 2021 de respecter une zone de 3 km exempte d'éoliennes à partir des limites du Parc du Mont-Sainte-Anne (Pascale Fortin-Richard, DT1, p. 117 et 118). Est-ce que celui-ci l'a fait à l'occasion des séances publiques virtuelles que vous avez organisées du 31 mai au 4 juin 2021 dans le cadre de la 1e ronde de consultation que vous avez menée ? Si non veuillez préciser dans quel contexte l'a-t-il fait.

2. La présentation de base de l'initiateur pour la troisième ronde de consultation sur le Projet Des Neiges – Secteur sud tenue à l'automne 2023 mentionnait : « Nous vous présentons aujourd'hui le projet éolien Des Neiges Secteur Sud **dont la réalisation est toujours potentielle** (DQ16.2, p. 14PDF). Or, vous indiquez par ailleurs que les partenaires se sont entendus sur les modalités du contrat d'achat d'énergie applicables aux projets éventuels le 28 janvier 2022, soit plus d'un an et demi plus tôt.
 - a. Veuillez expliquer pour quelles raisons vous présentez la réalisation du projet comme toujours potentielle alors que les partenaires du projet se sont entendus plus d'un an et demi plus tôt?
 - b. Est-ce que ce matériel informatif faisait partie des éléments présentés lors des séances d'information et de consultation publiques tenues le 2 et le 3 novembre 2023 ? (En plus des Nouveaux panneaux d'informations produits pour les événements d'information et de consultation de 2023, DQ16.2, Annexe A3).

3. Le tableau A1 : Rencontre avec les instances municipales et gouvernementales montre que vous avez discuté avec la MRC de La Côte-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de « préoccupations de citoyens et pétition ».
 - a. Veuillez préciser la nature de ces préoccupations.
 - b. Faites-vous référence à cette pétition : https://www.change.org/p/pour-une-zone-tampon-autour-du-territoire-parc-du-mont-sainte-anne-pour-sa-pr%C3%A9servation?source_location=search Si non que revendiquait la pétition ?

4. Est-ce que l'éolienne la plus proche du sommet du Mont-Sainte-Anne, située à 4,8 km de celui-ci serait entièrement visible ? Si non, quelle proportion de cette éolienne serait visible ? et à quelle distance serait située l'éolienne complètement visible à partir du sommet du Mont-Sainte-Anne ?